



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Départementale  
des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**  
3, place de la République  
28019 CHARTRES cedex  
TELEPHONE : 02 37 20 72 54  
MÉL. : [ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr)

---

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

**Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009, modifié, relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°21g/2022 du 29 août 2022, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1er**

Le Service de Gestion Comptable de NOGENT LE ROTROU sera fermé à titre exceptionnel les 1er et 2 février 2023.

### **Article 2**

A compter du 3 février 2023, ce service accueillera le public :

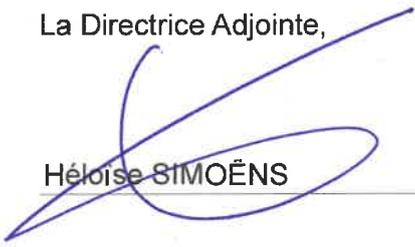
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, avec ou sans RDV ;
- les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00 uniquement sur RDV.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 26 janvier 2023.

Par délégation du Préfet,  
Pour le Directeur départemental  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir,  
La Directrice Adjointe,

  
Héloïse SIMOËNS

---